



Europe Écologie Les Verts  
Vaucluse

## Observations versées à l'enquête d'utilité publique sur le projet de confortement des îles Piot et Barthelasse à Avignon.

Construite après la guerre pour protéger les terres cultivées et les habitations de l'île, la digue de la Barthelasse présente aujourd'hui des signes de fatigue.

En tant qu'écologistes, nous souhaitons formuler nos observations dont le but est de rechercher le meilleur compromis entre la protection des biens et des personnes et la préservation d'un milieu naturel exceptionnel ainsi qu'un patrimoine arboré qui participe à l'identité d'Avignon. Nous ne pouvons à ce stade pas ignorer les conclusions alarmistes des scientifiques qui nous expliquent que les espèces sont en voie de disparition massive, on parle de 6ème extinction de masse en cours, à un taux 100 à 1000 fois supérieur à ce qu'il était il y a seulement quelques siècles.

**LA PREMIÈRE PARTIE concerne l'île Piot et le quartier Bagatelle** actuellement protégés contre les crues qui reviennent au plus tous les 10 ans. L'objectif est de protéger les habitations également contre les crues qui reviennent au plus tous les 20 ans. Cette partie aura un impact sur l'élévation du niveau du Rhône en crue et un impact environnemental modéré et une amélioration de la protection dans cette zone pour les habitants.

Globalement, sous réserve que celle-ci fasse l'objet d'un traitement séparé, tant sur le plan du financement que sur celui de la phase travaux, nous n'avons pas d'opposition majeures. Nous souhaitons néanmoins :

- Une description détaillée des mesures de compensation, notamment pour les arbres arrachés, pour le rehaussement du chemin de la Traille et pour la reconstruction du mur de Bagatelle.
- Un complément d'études environnementales,
- La description détaillée de la mise en œuvre de la gestion, de la surveillance et de l'entretien à long terme .
- La mise en place d'un contrôle du suivi chantier, intégrant la participation des associations environnementales et des collectifs citoyens.

**LA DEUXIÈME PARTIE, plus importante, concerne la Barthelasse rurale.** Elle aura un impact très sévère sur la biodiversité.

• **Partie Barthelasse Nord :**

La digue est ici largement en retrait . Les impacts du projet sur la biodiversité sont donc moins déterminants dans la mesure où la ripisylve est éloignée de la digue. Il convient néanmoins de mettre en place des mesures de réduction et de compensation adaptées au regard des destructions d'habitats et d'espèces. Cet espace offre l'opportunité de développer un projet ambitieux et exemplaire de création de milieux riches en biodiversité.

• **Partie Barthelasse Sud**

Nous sommes totalement opposés pour des raisons environnementales et dans le souci de préserver le patrimoine et l'identité d'Avignon à la destruction de la biodiversité sur les 3,8 km où la digue occupe la berge.

Il n'y a aucune raison évidente d'engager sur la totalité de ce tronçon un tel chantier très onéreux, destructeur de la biodiversité existante.

Il ressort clairement que l'ouvrage actuellement en place ne présente pas de danger manifeste sur sa partie rectiligne, il peut être conservé tel quel. Seuls les points faibles avérés doivent être renforcés contre l'érosion latérale par les mesures techniques appropriées avec l'impact environnemental le plus faible possible.

**Nous demandons la préservation de la ripisylve : pas d'arrachage d'arbres. Pas de nouvel enrochement en pied de berge, sauf pour les points faibles avérés.**

Ces enrochements sont inutiles puisqu'ils ont déjà été réalisés en 1865 : digue longitudinale, épis noyés, chemin de halage toujours présents, en bon état.

Il est impensable qu'un projet d'aménagement se fasse encore de nos jours au prix d'artificialisations et à coup de destruction des espaces les plus riches en biodiversité.

Si le Grand Avignon maintient son intention de conforter sa digue, il doit présenter un projet qui respecte la nature et soit adapté aux enjeux écologiques.

Il existe des solutions. Le collectif "*SOS Barthelasse Sauvons les Arbres*" , propose deux alternatives en faveur desquelles nous militons et dont nous avons repris et résumé certains éléments dans nos observations.

Ses propositions doivent être examinées et débattues en amont du dépôt du dossier pour une nouvelle enquête d'utilité publique. Et aucune mesure compensatoire ne peut équilibrer ce désastre environnemental.

Comment ne pas voir la schizophrénie d'un État qui d'un côté signe les Accords de Paris et de l'autre saccage une zone portant classée Natura 2000, avec le coup de baguette magique d'une dérogation !

Il faut que soit respecté le principe fort de la défense de la biodiversité inscrit au code de l'environnement : la séquence "Eviter, Réduire, Compenser". C'est dans cette direction qu'il nous faut avancer.

Nous nous élevons contre ce projet de renforcement de la digue qui fait fi du changement climatique et de notre responsabilité devant les générations futures d'une nature protégée, d'un monde vivable.

Et enfin, nous proposons des aides notamment financières pour les citoyens de l'île afin de pouvoir réaliser, dans la mesure du possible, des aménagements qui rendent leurs maisons moins vulnérables aux inondations.

**En conséquence, Europe Écologie Les Verts d'Avignon et du Vaucluse demandent que la séquence "Éviter, réduire, compenser" (ERC) soit respectée et que la demande de dérogation à la protection de 62 espèces protégées soit refusée, comme le demande le Conseil national de la protection de la nature (CNP).**

Pour les groupes locaux d'Europe Écologie Les Verts du Vaucluse :

Ludovic Bonnet, Malika Del Amo (Comtat Venaissin)  
Jean-Pierre Cervantes, Christine Lagrange (Avignon)  
Jacques Olivier, Hélène Potheau (Entre Sorgue et Durance)  
Boyer Géraldine, Romain Rosso (Haut-Vaucluse)  
Christophe Castano (Pays d'Apt)  
Serge Marolleau (Porte-parole départemental)

